

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

**DÉLIBÉRATION DU
CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 12 DÉCEMBRE 2025

DELIBERATION N°CD2025- 12/1/2 DOSSIER N°7224	BUDGET PRINCIPAL 2025 : DÉCISION MODIFICATIVE N°2
---	---

Etaient présents :

Eric BODEAU, Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Lucette CHENIER, Laurence CHEVREUX, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Patrice FILLOUX, Franck FOULON, Thierry GAILLARD, Marie-France GALBRUN, Mary-Line GEOFFRE, Marinette JOUANNETAUD, Jean-Luc LEGER, Jean-Jacques LOZACH, Guy MARSALEIX, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Renée NICOUX, Isabelle PENICAUD, Hélène PILAT, Jérémie SAUTY, Valérie SIMONET, Nicolas SIMONNET, Marie-Thérèse VIALLE

Avaient donné pouvoir :

Philippe BAYOL à Lucette CHENIER
Catherine GRAVERON à Franck FOULON
Bertrand LABAR à Delphine CHARTRAIN

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Ressources et Modernisation/Direction des Finances et Budget*

RAPPORTEUR : M. Franck FOULON

OBJET : BUDGET PRINCIPAL 2025 : DÉCISION MODIFICATIVE N°2

◆◆◆◆◆◆◆

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la loi du 10 août 1871 relative aux Conseils Généraux,
VU la loi du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
VU la délibération n° CD2021-07/1/1 portant élection de la Présidente du Conseil départemental de la Creuse,
VU le rapport CD2025-12/1/2 de Madame la Présidente du Conseil départemental,
VU l'avis de la Commission CD - Modernisation de l'action publique, Finances et Ressources humaines,*

DÉCIDE,

d'adopter la décision modificative n° 2 du budget principal du Conseil départemental de la Creuse portant :

- sur l'augmentation d'Autorisations de Programme sans ajouter de crédits 2025 supplémentaires conformément au tableau présenté ci-après :

Libelle AP	Montant AP	Augmentation proposée	Nouveau montant AP	Montant engagement AP	CP réalisé
AP-2020-TRV COLLEGE FELLETIN	1 987 305,00 €	300 000,00 €	2 287 305,00 €	1 987 305,00 €	1 551 207,00 €
AP-2020-TRAVAUX UTAS SOUTERRAINE	508 022,00 €	70 000,00 €	578 022,00 €	508 022,00 €	270 664,00 €
AP-2020-ETU BAT ENVIRONNEMENT	187 880,00 €	30 000,00 €	217 880,00 €	177 880,00 €	110 728,00 €
AP-2020-ET COLLEGE MAROUZEAU	155 000,00 €	80 000,00 €	235 000,00 €	120 000,00 €	39 566,00 €
AP-2020-CITE LA SOUTERRAINE	4 816 172,00 €	183 828,00 €	5 000 000,00 €	4 816 172,00 €	1 568 938,00 €
AP-2020-ETUDES ROUTES	1 000 000,00 €	250 000,00 €	1 250 000,00 €	1 000 000,00 €	765 610,69 €

- sur l'inscription au chapitre 27 d'un montant de crédit de **280 000 €** ayant pour conséquence les mouvements suivants :

	Budget voté (y compris RAR)	Propositions nouvelles (hausse ou baisse (-) des crédits)	TOTAL
Chap 204 – subventions d'équipement versées	7 534 673,98 €	-94 000,00 €	7 440 673,98 €
Chap 21 – immobilisations corporelles	4 154 285,70 €	-186 000,00 €	3 968 285,70 €
Chap 27 – autres immobilisations financières	103 000,00 €	280 000,00 €	383 000,00 €

La maquette budgétaire est jointe à la présente délibération.

- d'approuver le versement d'une avance remboursable de **280 000 €** au budget annexe du Laboratoire départemental dès janvier 2026.

Pour l'ensemble des décisions.

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil départemental de la Creuse
Valérie SIMONET